Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-SE-105,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ TRA-SE-105 (v. A14.1) : Recreusage de pneumatiques neufs ou rechapés

*Date d'engagement de l'opération (date de réalisation du premier recreusage) : ……
*Date d'achèvement de l'opération (date de réalisation du dernier recreusage) : ……
Référence de la facture ou autre preuve de réalisation :……
NB : l'écart entre la date d'engagement et la date d'achèvement de l'opération ne peut excéder 6 mois.

* Nombre total de pneumatiques recreusés : ……

*Les pneumatiques recreusés sont des pneumatiques neufs ou rechapés destinés aux véhicules de transport de catégories M2 et M3 ; N2 et N3 ; O3 et O4 selon l'article R311-1 du code de la route : ▫ OUI ▫ NON

NB : Le poste pneumatique concerné par l'opération ne figure pas à l'appui d'une demande de certificats d'économies d'énergie pour les opérations TRA-SE-108, TRA-SE-109, TRA-SE-110 ou TRA-SE-111.